

Rennes, le jeudi 22 juin 2023

Face à l'augmentation des épisodes de canicule, la Ville de Rennes mène tout au long de l'année un travail de fond pour adapter, de manière pérenne, l'environnement urbain aux défis du dérèglement climatique. À l'approche de l'été, les services municipaux sont tout particulièrement mobilisés pour protéger les Rennaises et les Rennais des effets des fortes chaleurs.

PROTÉGER LES RENNAISES ET LES RENNAIS EN CAS DE FORTES CHALEURS OU CANICULES

La Ville est prête à mettre en œuvre, dès que nécessaire, un dispositif opérationnel pour mieux affronter les températures exceptionnelles en suivant le niveau de vigilance émis par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine (jaune, orange et rouge). Plusieurs actions peuvent ainsi être déclenchées après l'émission d'une alerte : ouvertures de certains

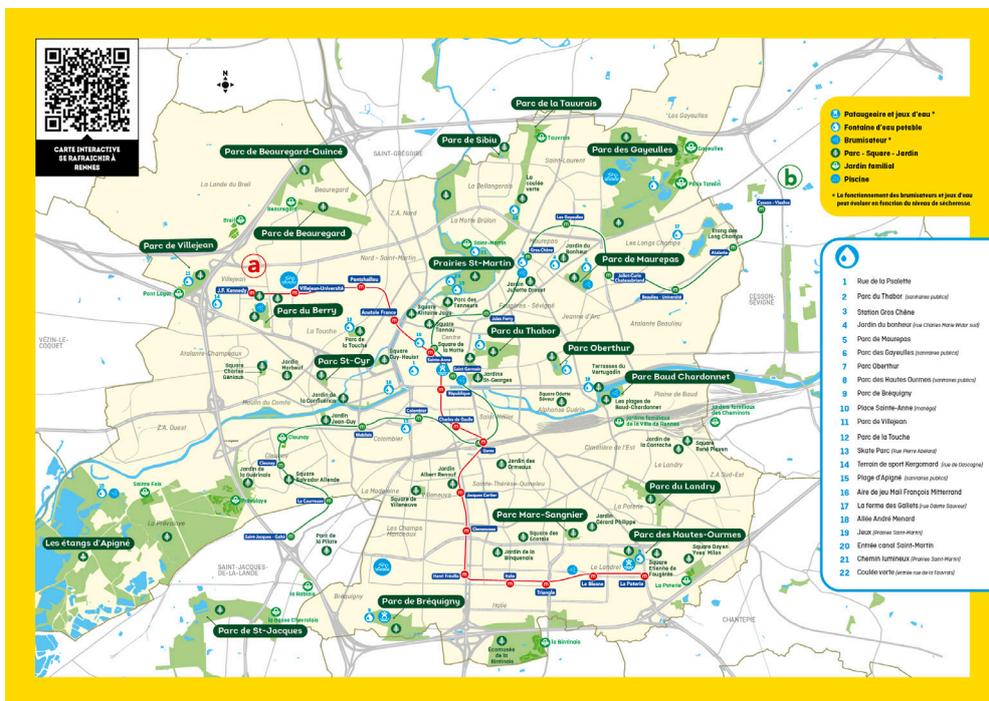
parcs la nuit, élargissement des horaires des piscines, campagnes d'appels téléphoniques auprès des personnes isolées, adaptation des activités en centres de loisirs. Une attention particulière est portée aux publics les plus fragiles : les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes isolées, les personnes sans-abri, etc.

SOMMAIRE

Se rafraîchir	2	Développer la présence de l'arbre en ville	7
Le ciel de rue	2		
« Soif de Rennes », de l'eau gratuitement chez les commerçants rennais	3	Planter de manière durable dans les nouveaux aménagements	11
Ouverture des parcs en continu		Proposer une palette végétale spécifique	12
Horaires d'ouverture élargis pour les piscines		Recensement participatif	12
Étangs d'Apigné	3	Création de nouveaux vergers partagés	12
Pataugeoires et brumisateurs	4	Végétalisation des cours d'école	13
Personnes âgées et fragiles	5	Une gestion optimisée de l'eau	14
Les services de la Ville et de la Métropole s'adaptent	5	Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)	16
Centres de loisirs municipaux	5		
Déchèteries	5		
Les bons gestes à adopter	6		

SE RAFRAÎCHIR

👉 La carte interactive de tous les lieux de fraîcheur est disponible sur le [site de la collectivité](#) et en pièce-jointe.



NOUVEAU DISPOSITIF
À PARTIR DE CET ÉTÉ

1 Le ciel de rue

Du 15 juillet au 1^{er} octobre 2023, dans deux des artères les plus chaudes et qui ne peuvent être végétalisées du fait de leur configuration patrimoniale, les rues Le Bastard et d'Estrées, un dispositif d'ombrage éphémère et artistique créant

un « plafond coloré » sur la rue va être expérimenté. Une manière de réduire l'ensoleillement direct tout en répondant à un besoin d'animation estivale dans les rues commerçantes du centre ancien.



Projection du dispositif d'ombrage éphémère et artistique © Impact.Plan.

**NOUVEAU
DISPOSITIF**
À PARTIR
DE CET ÉTÉ

② « Soif de Rennes », de l'eau gratuitement chez les commerçants rennais

Destination Rennes, en partenariat avec Rennes Métropole, Eau du Bassin Rennais et la société Hoali, met en place dès cette semaine un dispositif gratuit d'accès à l'eau grâce au recensement, via une carte interactive, des commerçants partenaires (bars, restaurants, commerces, hôtels, etc.) acceptant d'offrir de l'eau aux habitants et aux visiteurs, ainsi que des fontaines sur l'espace public. Chacun pourra y remplir sa gourde.

L'objectif est de promouvoir la consommation de l'eau du robinet dans un contexte de vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et de faciliter la consommation nomade en favorisant l'utilisation de la gourde et en diminuant l'usage du plastique.

📍 La carte est accessible sur le site gourdefriendly.green.



③ Ouverture des parcs en continu

Pour permettre aux Rennaises et aux Rennais de se rafraîchir en soirée durant les épisodes de fortes chaleurs, la Ville peut décider de laisser certains parcs ouverts la nuit.



④ Horaires d'ouverture élargis pour les piscines

Un dispositif spécifique est mis en place durant tout l'été dans les piscines municipales afin de permettre aux Rennaises et aux Rennais de se rafraîchir durant les heures plus

chaudes de la journée. Les piscines adaptent leurs horaires d'ouverture pour proposer un accès en continu tous les jours y compris les week-ends.

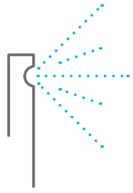


⑤ Étangs d'Apigné

Une baignade surveillée est organisée aux étangs d'Apigné de 12h30 à 18h30 tous les week-ends depuis le 10 juin puis tous les jours à partir du 3 juillet et jusqu'au 3 septembre inclus (plage accessible avec la [ligne APIbus](#) tout l'été).

Des contrôles de la bonne qualité de l'eau sont effectués tout au long de la saison de baignade par l'Agence régionale de santé (ARS).

Des panneaux rappelant les règles de baignade sont installés à chaque extrémité de la plage ainsi que sur le poste de secours. La zone de baignade est délimitée par une ligne d'eau matérialisée et des bouées sur la longueur de la plage. Pour rappel : en dehors de la zone prévue à cet effet, la baignade est interdite.



⑥ Pataugeoires et brumisateurs

Des pataugeoires sont à la disposition des petits dans trois parcs rennais :

- Square Charles-Géniaux, de 11h à 19h (fermeture à 18h30 en septembre) ;
- Parc de Bréquigny, de 11h à 20h (fermeture à 19h30 en septembre) ;
- Parc des Hautes-Ourmes, de 11h à 20h (fermeture à 19h30 en septembre).

Des brumisateurs, à la faible consommation en eau, sont installés dans plusieurs parcs de la ville, en permanence au parc du Berry (Villejean), sur les plages vertes de Baud-Chardonnet, place Jean-Normand et à Apigné.

Un miroir d'eau est aussi proposé place Saint-Germain.



Brumisateurs © Anne-Cécile Esteve



Miroir d'eau, place Saint-Germain © Arnaud Loubry

PERSONNES ÂGÉES ET FRAGILES



La Maison des aînés et des aidants, le CLIC de Rennes, le service autonomie à domicile du CCAS et les établissements du CCAS qui hébergent des personnes âgées sont pleinement mobilisés, tout l'été, et travaillent en articulation étroite pour renforcer la vigilance auprès des aînés, en s'appuyant sur le protocole du ministère de la Santé et de l'Agence régionale de santé.

La Ville de Rennes invite les personnes âgées et les personnes en situation de handicap vivant à leur domicile qui le souhaitent à se faire connaître auprès des services municipaux pour être contactées, conseillées et orientées. Le personnel qualifié du CCAS prendra régulièrement des nouvelles

des personnes inscrites et pourra les orienter ou les conseiller en cas de besoin.

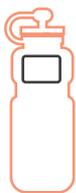
Les modalités d'inscription sont à retrouver sur le [site de la collectivité](#).

Les établissements pour personnes âgées (Ehpad) disposent de pièces rafraîchies (tisanerie, salle de restaurant) permettant aux résidents de bénéficier d'un lieu climatisé.

Au restaurant social Leperdit, des barnums peuvent être installés pour permettre aux personnes en situation de vulnérabilité qui le fréquentent de se protéger des conditions climatiques, de se reposer et de se rafraîchir.

LES SERVICES DE LA VILLE ET DE LA MÉTROPOLE S'ADAPTENT

Les services des deux collectivités sont prêts à adapter leur fonctionnement en cas d'épisode de fortes chaleurs.

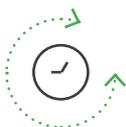


1 Centres de loisirs municipaux

Les centres de loisirs municipaux ont reçu un kit spécial (brumisateurs, bouteilles d'eau...) et des consignes ont été données aux familles pour équiper leurs enfants en matériel de protection et gourde individuelle.

Les animateurs des centres de loisirs restent vigilants quant au bien-être des enfants et adaptent les activités proposées en période de fortes chaleurs. Il est notamment proposé aux enfants

des jeux d'eau et les activités de l'après-midi sont organisées en intérieur dans des salles ombragées. Au centre de loisirs Dominique Savio, les enfants peuvent profiter d'un bois pour les temps de jeux mais également pour les temps de sieste. Des activités aquatiques sont également proposées aux enfants dans les piscines attenantes aux centres de loisirs Dominique-Savio et de la Prévalaye.



2 Déchèteries

Le fonctionnement des déchèteries de la Métropole peut être adapté en cas de fortes chaleurs notamment en modifiant les horaires d'ouverture voire en fermant certaines plateformes, afin de protéger les agents.

LES BONS GESTES À ADOPTER

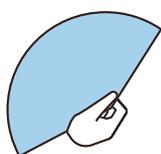
Dans les périodes de pics de chaleur, il est recommandé de :



Boire régulièrement de l'eau / ne pas boire d'alcool



Éviter les efforts physiques



Se rafraîchir à l'aide d'un éventail



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Mouiller son corps



Penser au registre canicule pour que les personnes âgées/isolées et les personnes en situation de handicap puissent être contactées par les services de la Ville



Passer du temps dans un endroit frais



Se protéger (casquettes / crème solaire)



Manger en quantité suffisante



S'habiller en conséquence

Si l'on est témoin d'un malaise ou si l'on ressent un malaise, appeler le 15.

DÉVELOPPER LA PRÉSENCE DE L'ARBRE EN VILLE

Adoptée fin 2021 par la Ville, la charte de l'arbre définit le cadre de la politique en faveur de l'arbre, indispensable à notre qualité de vie, à notre santé, à la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Plus 30 000 arbres à l'horizon 2026

En 2022, on dénombre près de **130 000 arbres** sur le domaine public à Rennes.

30 000 arbres seront plantés pendant le mandat. Certaines de ces plantations sont réalisées de manière participative avec les Rennais. Des plantations (vergers, micro-forêt, arbres d'alignement, arbres d'ornement) sont ainsi organisées chaque hiver.

D'avril 2022 à avril 2023, 4 812 arbres ont été plantés et 434 arbres ont été abattus pour une augmentation nette du patrimoine de 4 378 arbres.

D'avril 2019 à avril 2023 : l'augmentation nette est de 11352 arbres.

Dans le centre-ville, ce sont 250 arbres qui seront plantés entre 2020 et 2027.

- Exemples de plantations en centre-ville : abords des stations de métro Sainte-Anne et Saint-Germain (30 arbres plantés), place de la Parcheminerie (24), place de la Trinité (4), quai Saint-Cast (4).

Il en sera planté aux Portes mordelaises (24), place du Champ-Jacquet et sur l'axe nord-sud (25), quai de Vilaine (50), dans le cadre de la découverte de la Vilaine.

- Prairies St-Martin (phase 1 terminée / phase 2 en cours)
- Nouveaux parcs (Beauregard)
- Plantation plus excentrée (Prévalaye)



Place de la Parcheminerie végétalisée © Charles Menguy



Micro-forêt urbaine, place Thérèse Pierre (rue de l'Alma) © Franck Hamon



Chênes, place de la Mairie © Arnaud Loubry



Parc de Beauregard-Quincé © Arnaud Loubry



Parc de Beauregard-Quincé © Élisabeth Lein



Abords de la station de métro Colombier © Didier Gouray

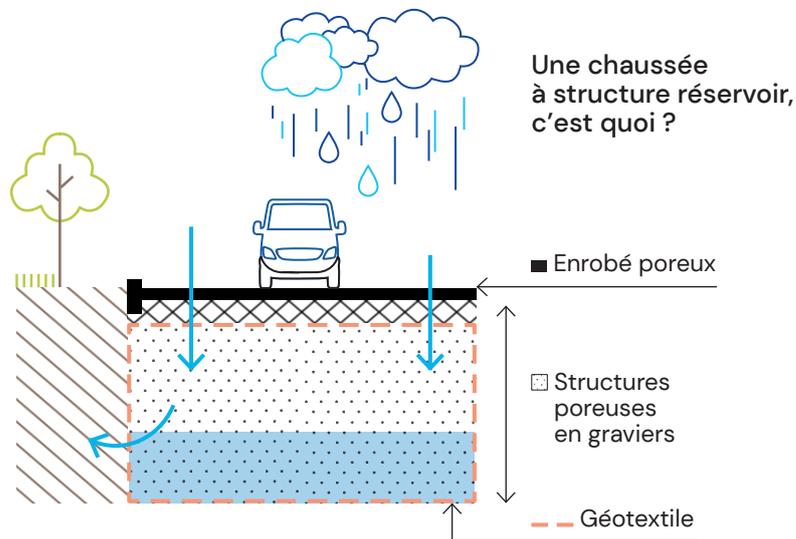


Avenue Henri-Fréville © Arnaud Loubry

PLANTER DE MANIÈRE DURABLE DANS LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS

Favoriser l'infiltration de l'eau et la perméabilité des sols pour l'alimentation en eau des arbres

EXEMPLE 1 :
Une première section du boulevard de la Liberté, entre la Place de Bretagne et la rue d'Isly, a fait l'objet d'une réfection en 2022. Ce réaménagement a été l'occasion d'améliorer la perméabilité des sols dans cette zone très minérale grâce aux techniques et matériaux utilisés.



EXEMPLE 2 :
Favoriser les tranchées communes plutôt que les fosses individuelles lors des plantations permet un meilleur développement du système racinaire.

Proposer une palette végétale spécifique



Une réflexion sur la sélection d'essences les plus adaptées pour l'avenir au regard du changement climatique a été initiée il y a plusieurs années. La palette végétale des arbres d'accompagnement de voirie a été élaborée à partir des essences présentes à Rennes, Toulouse et Bordeaux.

Plusieurs critères de sélection ont été retenus dont :

- L'adaptation au changement climatique : chaleur, sécheresse, etc.
- La résistance aux contraintes de voirie : milieu minéral, espace restreint, taille, etc.

Ce travail a permis de dégager 3 types d'essences d'arbres :



À PRÉCONISER

Il s'agit d'essences ayant des caractéristiques physiologiques qui doivent leur permettre de résister au changement climatique annoncé. Elles ne posent pas de problèmes majeurs et termes de gestion et elles se développent dans un milieu contraint.



À UTILISER À BON ESCIENT

Il s'agit d'essences sélectionnées sur leur potentiel de résistance théorique, à réserver dans des zones à forte hydrométrie ou suffisamment vastes. Il peut également s'agir d'essences trop représentées sur la ville qu'il faut limiter dans un objectif de diversités végétale.



À PROSCRIRE

Il s'agit d'essences qui sont vouées à dépérir en raison du changement climatique annoncé ou d'essences qui posent de trop gros problèmes en termes de gestion lorsqu'elles sont plantées en accompagnement de voirie.

📖 [La palette végétale](#) est disponible sur le site internet de la Ville et de la métropole.

Recensement participatif



Un inventaire participatif des arbres avec les citoyens a été lancé en 2022, en commençant par les quartiers de Villejean, Beauregard et Saint-Martin, en lien avec la direction de quartiers Nord-Ouest. L'objectif est de mettre à profit la connaissance des habitants pour identifier des espaces où il serait possible de planter des arbres au sein de ces quartiers.

163 propositions ont été formulées sur l'ensemble des trois quartiers. À l'issue d'un travail d'analyse par les services, les sites retenus feront l'objet de plantations au cours des prochains hivers.

Création de nouveaux vergers partagés



La ville compte 53 vergers partagés et chaque hiver des espaces sont créés ou agrandis. En novembre 2022, 3 nouveaux vergers et 2 extensions ont été réalisés dans le cadre de l'opération participative « Plantons des arbres ! » dans différents quartiers de Rennes.

📖 [Une carte interactive](#) est disponible sur le site internet de la Métropole recensant les différents espaces partagés.



Végétalisation des cours d'école

Depuis 2020, la Direction des Jardins et de la Biodiversité réaménage entièrement en moyenne 6 000 m² de cours d'école chaque été (cela représente deux à trois écoles). Cette adaptation des cours au changement climatique vise à réorganiser l'espace pour que chaque enfant puisse s'y épanouir au regard de ses multiples besoins : jeux de balle, course, parcours d'équilibre, glisse mais également des coins plus calmes sans que ces espaces n'entrent en conflit, dans un environnement largement végétalisé.

La cour de l'école élémentaire Clemenceau et la cour de la maternelle de l'Ille font partie des 7 écoles ayant bénéficié de ce programme. Deux nouvelles cours (école élémentaire Cloteaux et école maternelle Pascal-Lafaye) seront en chantier durant les vacances d'été 2023.



École Marie-Pape-Carpantier © Arnaud Loubry



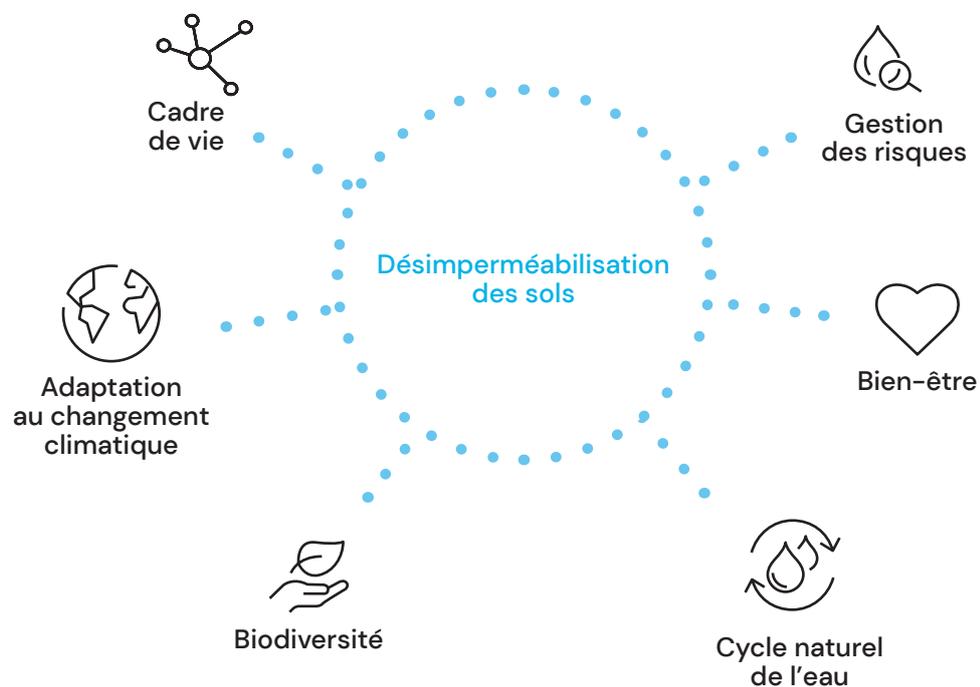
Cours de l'école de l'Ille © Arnaud Loubry

UNE GESTION OPTIMISÉE DE L'EAU

Infiltration des eaux pluviales et désimpermeabilisation

L'imperméabilisation des sols et la gestion des eaux pluviales engendrent des impacts importants sur l'environnement (modification du cycle naturel de l'eau, inondation, pollution...).

La désimpermeabilisation et toutes les techniques permettant de favoriser l'infiltration des eaux pluviales permettent de rétablir une grande partie des fonctions hydrologiques du sol.



La Ville de Rennes et Rennes Métropole ont mis en place de nombreuses mesures pour favoriser l'infiltration des eaux dans les sols :

- Pour les constructions neuves, afin d'assurer sur la parcelle une végétalisation minimale et l'infiltration des eaux pluviales, les règles du PLUI fixent des règles à respecter
- Sur les espaces privés, des aides sont mises en place sur des secteurs prioritaires pour inciter à la désimpermeabilisation des sols.
- Pour tous les travaux sur voirie, une désimpermeabilisation minimum de 10 % est prévue, ainsi que la recherche d'une infiltration maximale des eaux pluviales de voirie. Ces aménagements favorisent également un cadre de vie agréable et des mobilités apaisées.

La déconstruction du parking Vilaine va permettre de découvrir la Vilaine et de redonner sa place à l'eau en cœur de Ville.



© Agence Osty&associés/Artelia

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET est un document de planification qui traduit la vision et l'ambition du territoire en matière de la transition écologique. Il porte des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de limitation de la pollution de l'air.

Pour rappel, l'actuel PCAET, adopté par Rennes Métropole en 2019, porte une double ambition :

- atteindre la neutralité carbone et réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant d'ici 2030 ;
- permettre aux habitants et en particulier aux plus fragiles de bénéficier d'un cadre de vie qui contribue à leur santé et à leur bien-être.

Rennes Métropole va enclencher la révision de son PCAET cette année.